

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
12	12	9	9

Séance du 22 mai

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai

Convocation 16/05/2025

Date d'affichage 16/05/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : E. TRESCARTES – C. GUILLAUME – S. GREMY – B. DOMINIQUE WEBER – DA CONCEICAO – C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI – W. COLAS – P. BOYET

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

DOTATION AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS POUR LE BUDGET PERISCOLAIRE

Conformément à l'article R.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération du conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis.

Le montant de la provision constituée doit correspondre au risque d'irrecevabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public. L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement et, en accord avec le comptable public, il a été convenu que le montant de la provision devrait être égal à 15 % des états de restes à recouvrer antérieurs à 2 ans.

A titre d'information, la provision calculée sur la base des états de restes à recouvrer transmis par le comptable public, arrêtés au 31 décembre 2024 s'élève à 51 €.

Elle pourra être révisée annuellement en fonction de l'évolution des stocks de restes à recouvrer transmis par le comptable public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTITUE une provision pour dépréciations des actifs circulants,

REVISE annuellement au vu de l'état des stocks de restes à recouvrer transmis par le comptable public,

OUVRE au budget les crédits correspondants au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

